

Facture

N° : FAC00000395

Date : 28/06/2024

N° client : C0001-LIL

SEED

22 route du Polygone
Bâtiment C
67100 - STRASBOURG
FRANCE

Reducio pour le compte de Lilly France

5 rue du Talus
67400 Illkirch-Graffenstaden

Réf. : Commande BC-205261

Formation Insights Discovery

Le 26/06/2024 sur le site Lilly de Fegersheim.

Libellé	Qté	Montant HT	TVA
DE006-4 -Préparation de la formation Découverte des profils des participants et des besoins. Adaptation des contenus aux profils et aux besoins exprimés.	1,00	250,00 €	20,00%
DE001-13 -Session de formation Insights Discovery Le 26/06/2024 - 6,5 heures sur place. 8 participants. Feuille d'émarginement, certificats de présence et rapport qualité transmis directement à Lilly.	0,85	1 445,00 €	20,00%
FR001-01 -Frais de déplacement - véhicule. Déplacement en voiture, selon barème fiscal en vigueur pour un véhicule de 7CV et plus, sur base kilométrique Google Maps au départ de nos bureaux. Strasbourg - Fegersheim : 24 km à 0,697 €/km	24,00	16,73 €	20,00%
FR001-01 -Arrondi sur frais de déplacement - véhicule.	1,00	-0,73 €	20,00%

Facture

N° : FAC00000395

Date : 28/06/2024

N° client : C0001-LIL

SEED

22 route du Polygone
Bâtiment C
67100 - STRASBOURG
FRANCE

Reducio pour le compte de Lilly France

5 rue du Talus
67400 Illkirch-Graffenstaden

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 711,00 €	20,00%	342,20 €

Total HT	1 711,00 €
----------	------------

TVA	342,20 €
-----	----------

Total TTC	2 053,20 €
------------------	-------------------

Règlement Virement

Echéance(s) 2 053,20 € au 28/07/2024

Coordonnées bancaires

Nom	CCM Strasbourg Austerlitz
IBAN	FR76 1027 8010 8800 0200 0684 502
BIC	CMCIFR2A

Le montant total s'élève à deux mille cinquante-trois euros et vingt centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).